



RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2020

Présents :

M. Yves TERLAT
Mme Michèle MOREN
M. Albert DANCOISNE
Mme Angèle DUPAYAGE
M. Pascal FROISSART
Mme Astrid BEAUCOURT
M. Marcel GAPENNE
Mme Béatrice HONORE
M. Alexandre DERISBOURG
M. Tony DEDOURGE
M. Philippe THUMEREL
Mme Claude DRUELLE
Mme Arlette SOLTYS
M. Jean-Claude HOFFMANN
Mme Martine DEMEYERE
Mme Chantal CHRISTMANN
Mme Adelaïde DELATTRE
Mme Sonia PRIEM
M. Didier ROBIDET
Mme Sandrine DELPIERRE
M. Dominique LABALETTE
M. Pascal CAMPEL
M. David KUSNIREK
Mme Arlette CORTES
M. Philippe SEWERYN
Mme Louissette TAILLEZ

Excusés :

M. Yves BOURSIER (pouvoir à
M. CAMPEL)

Monsieur le Président explique qu'en raison de la crise sanitaire, la réunion de Conseil Municipal est exceptionnellement délocalisée dans la salle communale de fêtes et précise que toutes les dispositions visant à respecter la distanciation et la sécurité des personnes présentes ont été respectées.

Monsieur Tony Dedourge est désigné en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Henri Dufour, ancien Maire de la Commune décédé dernièrement.

De cette réunion sont extraits les points principaux qui ont été abordés.

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 08-10-2020 fait l'objet d'une rectification sur le vote d'abstention et non contre du groupe « L'esprit Village au Cœur », lors de la délibération annulant les loyers dûs par la Société Oasis Cuban Café pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

Nonobstant cette modification qui sera rendue publique dans le compte-rendu écrit du prochain conseil municipal, l'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

1. Exécution budgétaire avant le vote du budget :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des conseillers municipaux, autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2020 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs.

Monsieur Campel questionne sur les montants des crédits ouverts en 2020, Monsieur le Président lui fait remarquer qu'il s'agit des crédits d'investissement qui sont estimés à 300 000 € si l'on prend en compte le quart de ces crédits inscrits au budget 2020.

Pas d'explication de vote de l'opposition à laquelle Madame Beaucourt fait remarquer que sans cette délibération, les services ne peuvent fonctionner avant l'adoption du budget, que les prestataires communaux ne pourraient pas non plus être payés.

Pour : 21 Contre : 6 Abstention : 0

2. Convention Territoriale Globale Transitoire (CTG) avec la CAF du Pas de Calais :

L'assemblée autorise, à l'unanimité la signature d'une convention territoriale transitoire avec la CAF du Pas de Calais. Cette convention, rétroactive au 1er janvier 2020 court jusqu'au 31 décembre 2022 et permet à la commune de percevoir un bonus territoire et des prestations de service liés aux activités de loisirs et extrascolaires des enfants et jeunes, en complément des participations des familles. Cette CTG remplace le Contrat Enfance Jeunesse existant jusqu'alors.

3. Renouvellement du contrat colonies de vacances :

L'assemblée a accepté, à l'unanimité, le renouvellement du contrat colonies de vacances avec la CAF du Pas de Calais, et la programmation ainsi que la tarification famille du séjour à Hendaye de l'été 2021 pour 30 jeunes âgés de 8 à 18 ans.

4. Convention de mise à disposition de biens avec la CALL (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux - DICT) :

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le renouvellement pour une durée de 4 ans, de la convention de mise à disposition de biens (pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) avec la communauté d'agglomération Lens Liévin.

5. Acquisition d'un terrain au CCAS :

Le conseil a autorisé, à la majorité, l'acquisition du terrain cadastré AO1, propriété du CCAS au prix de 30 000,00 €. Ce terrain, n'a pas été acheté par le CCAS et il permettra la construction de la salle de sport par la commune. Un éco-quartier jouxtera l'équipement, qui comprendra des logements adaptés pour personnes âgées.

Le service de France Domaines a estimé cette parcelle à 159 000,00 €. Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni en séance le 11 décembre, a autorisé, à la majorité, cette cession au prix de 30 000,00 €, en argumentant une mission d'intérêt général et considérant que d'un point de vue statutaire, le CCAS anime avec les institutions publiques et privées une action générale de prévention et de développement social. Les projets municipaux sur cette parcelle et sur les voisines, peuvent être regardés comme contribuant à l'action générale du CCAS.

Le groupe « L'esprit Village au Cœur » a usé de nombre d'arguments en séance pour que cette délibération soit reportée et modifiée. Ses membres considèrent que le CCAS est spolié, que l'intérêt social n'est pas démontré, que la commune n'a pas besoin de salle de sport car les annaysiens et clubs sportifs peuvent fonctionner sans équipement dédié, dans les locaux existants.

Le groupe de « l'Union Annaysienne » a expliqué que la pratique sportive, à tout âge, est bénéfique pour la santé, que les clubs annaysiens, même s'ils ont des champions et des moyens pour fonctionner, ne peuvent accueillir les clubs extérieurs pour les compétitions et perdent ces mêmes champions qui partent vers des clubs dotés d'équipements dédiés aux pratiques. Rappel a été fait des diagnostics santé réalisés durant le mandat précédent et des constats de manque de pratique sportive, même chez les enfants annaysiens.

Mme Beaucourt a rappelé que les recettes de cessions immobilières entraînent dans le budget d'investissement du CCAS et ne permettait pas le financement du fonctionnement des politiques sociales. Mme Moren a conforté en rappelant que depuis 2014, les investissements nécessaires pour le développement des politiques sociales avaient été supportés par la commune. Pour exemple, le véhicule permettant le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite a été acquis via le budget de la ville.

Pour : 21 Contre : 6 Abstention : 0

6. Adhésion au Club Olympe CDOS 62 :

La commune a obtenu le label Terres de Jeux 2024 lors de la promotion septembre 2020.

Dans ce cadre, le Conseil a autorisé l'adhésion au Club Olympe CDOS 62 pour l'année 2021 à hauteur de 500€. Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de la mise à disposition d'un ensemble de ressources pédagogiques, d'éléments de communication ou d'ingénierie pouvant contribuer à la bonne organisation de ses projets.

7. Demande de subvention à la CAF – Fonds Public et Territoires :

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la reprogrammation du séjour en Pologne pour 7 jeunes de la commune et la demande de subvention à la CAF du Pas de Calais.

Mme Moren a rappelé l'objectif de ce séjour travaillé avec les jeunes autour de la mémoire et de la deuxième guerre mondiale, avec la visite du camp d'Auschwitz ainsi que l'exploitation du séjour qui est prévue à postériori.

8. Subventions aux associations :

Le conseil a autorisé, à l'unanimité moins le vote de M. Dancoisne, président de l'Amicale Laïque, le versement des subventions 2020 à l'Amicale Laïque (250 €) et à la Compagnie de l'Artois (1 500 €).

9. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le renouvellement de ce contrat-groupe qui permet de bénéficier de tarifs intéressants sur les cotisations patronales de la commune.

Mme Honoré a rappelé que les collectivités territoriales avaient des obligations à l'égard de leurs personnels et qu'elles assumaient la charge de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie, de congé maternité et même du maintien de salaire des agents en incapacité physique.

10. Motion en faveur d'une transformation rapide de la gare d'eau d'Annay / Pont à Vendin :

Monsieur le Président a informé l'assemblée que la motion présentée a été travaillée avec les élus de Pont à Vendin et d'Estevelles et qu'elle serait également proposée aux conseils municipaux de ces deux communes.

La gare d'eau d'Annay / Pont à Vendin pourrait être un atout dans le développement de l'activité fluviale (elle est située à 1 km du port fluvial de Harnes) ou pour le développement économique.

Aujourd'hui, elle souffre car elle est encombrée de déchets émanant d'entreprises ayant fait fi de la législation en matière de stockage de déchets, elle souffre des délais d'application de la législation en la matière, faisant craindre aux communes d'Annay et de Pont à Vendin d'avoir à gérer l'enlèvement de ces déchets dont on ne sait même pas quantifier la quantité tant il y en a.

Des procédures préfectorales pilotées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont en cours, force est de constater qu'elles ne sont pas efficaces aussi rapidement que l'on serait en droit de les attendre. Enfin, les habitants des 3 communes riveraines souffrent de la pollution tant visuelle qu'olfactive, sonore, de l'air voire des sols.

L'assemblée a voté cette motion à l'unanimité et a acté que prochainement, des actions associant les habitants seraient lancées.

Point divers :

Monsieur Kusnerek est intervenu en demandant à ce que les élus de son groupe soient davantage sollicités lors des manifestations communales.

Monsieur Derisbourg a fait un retour sur le succès de la collecte au profit des plus démunis et sur l'opération « un dessin pour Noël » en direction des personnes âgées, faisant remarquer que la solidarité n'est pas un vain mot à Annay.

Pour conclure cette séance, Monsieur le Maire a souhaité à tous de bonnes fêtes et a encouragé chacun à respecter les consignes sanitaires afin d'endiguer cette épidémie.

La séance est levée à dix-neuf heures vingt trois minutes.

Nos projets avancent

Cette fin d'année sera triste avec l'annulation de toutes les festivités, cependant la municipalité n'a pas oublié les seniors en déposant à leur domicile un colis agrémenté d'une boîte de chocolat et d'un magnifique petit dessin crée par un enfant anonyme pour apporter un peu de chaud au cœur, les plus démunis n'ont pas été ignorés avec l'opération boîte à chaussure qui sera reconduite l'année prochaine.

Une pétition initiée par la commune en faveur de nos petits commerces « non essentiels » a eu un large écho au-delà de notre commune avec plus de 28000 signatures.

Ce n'est pas pour autant que la municipalité subit cette morosité ambiante mais continue ses actions pour qu'il fasse bon vivre à Annay dans un futur proche.

Ainsi l'acquisition du terrain devant recevoir la salle de sport et une partie de l'éco quartier est en cours.

La commune adhère au club Olympe et a déjà le label « terre de jeux 2024 ».

La commune est à l'origine d'un collectif regroupant des élus des communes de Pont à Vendin, Estevelles et Annay pour agir de concert sur la situation très dégradée au quai d'Annay.

La commune est la première de la CALL à pouvoir faire bénéficier certains habitants du PASS NUMERIQUE, et propose déjà des ateliers informatiques conventionnés.

L'école Wantiez va bénéficier d'une nouvelle chaudière à condensation, un programme de remise aux normes incendie et chauffage est en cours pour l'école Curie.

Enfin la rue Mattéi, la route de Lille et la cité Delsaux vont être reliées au tout à l'égout, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a programmé les travaux en 2021.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2021, portez-vous bien mais pour cela respectez les gestes barrières indispensables pour faire reculer le virus, et espérons que le vaccin tant attendu annihilera ce fléau.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne

Groupe de l'Union Annaysienne

Il y a loin de la coupe aux lèvres

L'imaginaire a ceci de particulier, qu'il suffit parfois d'évoquer quelque chose pour que nous croyions à sa réalisation. Dernièrement, nous apprenions que la CALL avait décidé de lancer un grand projet d'aménagement urbain regroupant la RD917, la cité Delsaux, la rue Mattéi et la future résidence du bois Camblin pour un total de 2 078 000€. Les bonnes nouvelles étant rares en ce moment, nous avons voulu connaître les périodes prévisionnelles de ces travaux et les sommes engagées annuellement par la communauté de communes (informations non disponibles dans « la vie annaysienne déc. 20 »). Hélas, la consultation du budget primitif 2020 de la CALL ne nous permet pas de vous informer beaucoup plus car aucun des travaux d'aménagement évoqués ci-dessus, n'est envisagé à court ou moyen terme (1 à 3 ans). Certainement un oubli bien involontaire de la part du rapporteur du budget, nos conseillers communautaires annaysiens étant absents le jour du vote. Aussi nous invitons nos représentants à faire modifier cet oubli et nous communiquer les dates des différentes phases retenues. Cela permettra d'informer complètement les habitants des rues concernées et rassurera les futurs accédant à la propriété coté bois Camblin. Le plaisir peut s'appuyer sur l'illusion, mais le bonheur repose sur la réalité.

Prenez soin de votre famille et de vos proches. Bonne année 2021 pour toutes et tous.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Yves BOURSIER Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe de l'esprit Village au Cœur